

Jadin veut un débat sur la légalisation du cannabis

Au regard d'évolutions ailleurs

La députée fédérale Katrin Jadin (MR) souhaite ouvrir le débat sur la légalisation du cannabis. Que ce soit en Amérique ou en Europe, les règles changent dans plusieurs pays et il importe à ses yeux que la Belgique elle aussi se penche sur l'évolution de sa loi.

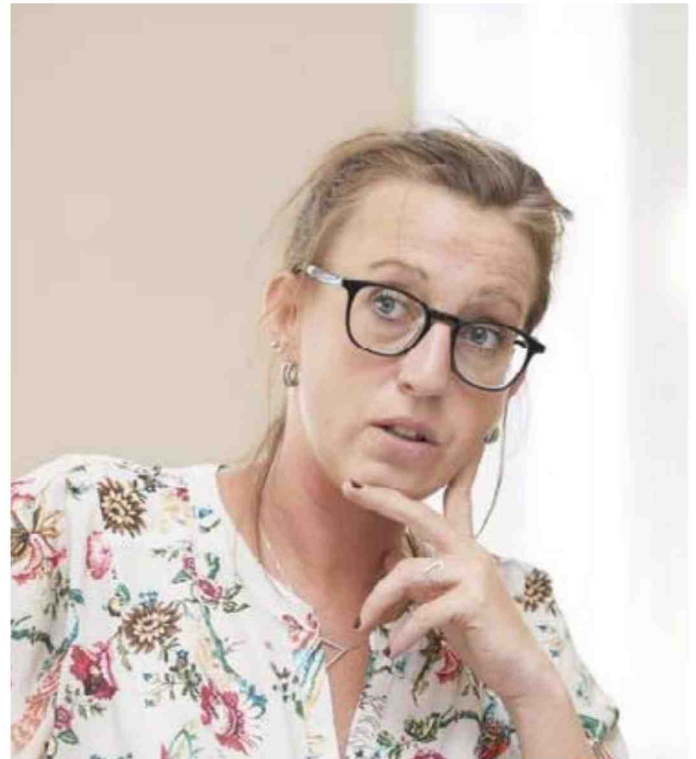
La députée fédérale d'Eupen Katrin Jadin (MR) souhaite ouvrir le débat sur la légalisation du cannabis. Que ce soit en Amérique ou en Europe, les règles changent dans plusieurs pays et il importe à ses yeux que la Belgique elle aussi se penche sur l'évolution de sa loi.

Cet été, le Premier ministre canadien, Justin Trudeau (libéral), a annoncé que la consommation et la détention du cannabis seraient légales dans son pays à partir du 17 octobre. Le Canada

deviendra ainsi le premier pays du G7 à autoriser cette drogue à des fins récréatives, et le second au monde après l'Uruguay. S'inspirant de cet exemple, la députée, figure de l'aile libérale des Réformateurs, a posé plusieurs questions écrites au gouvernement fédéral.

« La tendance internationale va en faveur d'une libéralisation, à la fois pour résorber le trafic illégal et l'influence des réseaux criminels, réguler la quantité en circulation mais aussi dans un objectif de santé publique. Le cannabis mis sur le marché américain n'a pas le même contenu de THC que celui connu en Belgique et aux Pays-Bas. On parle donc de softs joints tels qu'ils sont vendus en Suisse, pour citer un autre pays, plus comparable au nôtre, où la vente est légalisée », a expliqué la députée.

La loi belge sur les stupéfiants remonte à 1921.



Katrin Jadin. © N.L.

PAS UNE PRIORITÉ

La consommation de cannabis reste interdite mais une circulaire qui remonte au gouvernement Verhofstadt accorde à celle-ci la plus basse des priorités judiciaires dès lors que certaines conditions sont remplies (quantité, consommation personnelle, etc.). « Étant donné que la lutte en la matière ne figure pas dans la liste des priorités de la police et du parquet, notre ancienne législation en la matière ne pourrait-elle pas être adaptée afin que la Belgique puisse en tirer des bénéfices économiques ? », demande la députée.

Dans l'État du Colorado aux États-Unis, 25.000 emplois ont été créés depuis la légalisation et l'État a perçu 637 millions d'euros de recettes fiscales.

« Je sais que ce n'est pas dans les cartons de certains membres de la coalition fédérale mais j'estime qu'il faut susciter le débat en regardant ce qui se passe autour de nous. La Belgique n'est pas une île. Il y a des questions à poser. La France qui est un des pays européens avec la législation la plus dure est pourtant un pays où l'on consomme le plus de cannabis », fait-elle remarquer. ●

BELGA